

INTÉRÊT PATRIMONIAL DES OBJETS, DOCUMENTS ET ENSEMBLES PATRIMONIAUX

MÉTHODE D'ÉVALUATION

MARS 2023

Cette publication a été réalisée par la Direction des politiques et de l'évaluation patrimoniale en collaboration avec la Direction des communications et des affaires publiques.

Avis aux personnes handicapées : Un service d'assistance est disponible si vous éprouvez des difficultés à lire ce document. Le cas échéant, contactez-nous au numéro de téléphone sans frais, de partout au Québec : 1 888 380-8882.

Dépôt légal – mars 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-94064-7 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2023

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 1 |
| Qu'est-ce qu'un objet, un document ou un ensemble patrimonial? | 2 |
| Les étapes précédant le classement | 3 |
| L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un objet, d'un document ou d'un ensemble | 5 |
| 1. Identifier les valeurs patrimoniales | 7 |
| 2. Qualifier les valeurs patrimoniales et identifier les éléments caractéristiques | 8 |
| 3. Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec | 9 |
| <hr/> | |
| Annexe 1. Grille d'évaluation patrimoniale | 11 |
| Annexe 2. Documentation | 13 |
| Annexe 3. Définition des valeurs patrimoniales et critères d'intérêt | 16 |
| Annexe 4. Canevas d'analyse et de synthèse d'un objet, d'un document ou d'un ensemble | 29 |
| Annexe 5. Paramètres d'analyse comparative par valeurs patrimoniales | 33 |

Introduction

La *Loi sur le patrimoine culturel* donne au ministre de la Culture et des Communications le pouvoir de classer, en tout ou en partie, tout bien patrimonial dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public, dans une perspective de développement durable. Le ministre peut aussi désigner des éléments du patrimoine immatériel, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique dont la connaissance, la sauvegarde, la transmission ou la mise en valeur présente un intérêt public.

Depuis le 1^{er} avril 2021, la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que le ministre de la Culture et des Communications élabore une méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des biens, des éléments du patrimoine immatériel, des personnages historiques décédés, des événements et des lieux historiques afin de favoriser la transparence et la prévisibilité de son action. Elle vise également à guider la décision, selon le cas, sur leur classement, leur désignation ou leur catégorisation. La méthode est adaptée au type d'élément patrimonial.

Ce document présente la méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial des **objets, documents et ensembles patrimoniaux**. Cette version fait l'objet d'un cadre de suivi et d'évaluation, lequel s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. La méthode d'évaluation des objets, documents et ensembles patrimoniaux pourrait ainsi périodiquement faire l'objet de mises à jour. Le Ministère invite conséquemment les citoyennes et les citoyens à se référer à la dernière version disponible sur Québec.ca.

Qu'est-ce qu'un objet, un document ou un ensemble patrimonial?

Dans la *Loi sur le patrimoine culturel*, le patrimoine mobilier est considéré selon trois catégories, soit les **objets**, les **documents** ou les **ensembles patrimoniaux**.

La Loi définit un **objet patrimonial** comme « tout bien meuble, autre qu'un document patrimonial, qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique, notamment une oeuvre d'art, un instrument, de l'ameublement ou un artéfact » (LPC, article 2).

Un objet patrimonial peut être, par exemple, une pièce d'orfèvrerie religieuse, un tableau peint, un meuble, une sculpture, un artéfact ou un vitrail.

La Loi définit un **document patrimonial**, dans le contexte d'un classement, comme « selon le cas, un support sur lequel est portée une information intelligible sous forme de mots, de sons ou d'images, délimitée et structurée de façon tangible ou logique, ou cette information elle-même, qui présente un intérêt pour sa valeur artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique, notamment des archives » (LPC, article 2).

Un document patrimonial peut être, par exemple, un document d'archives ou un livre.

La Loi définit un **ensemble patrimonial**, dans le contexte d'un classement, comme « des documents ou des objets qui, rassemblés en une collection ou autrement, présentent un intérêt pour leur valeur archéologique, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique, notamment un ensemble d'artéfacts ou une collection de livres, d'archives ou d'œuvres d'art » (LPC, article 2).

Plus spécifiquement, un ensemble patrimonial peut être un fonds d'archives, un ensemble d'objets, une collection archéologique ou d'objets.

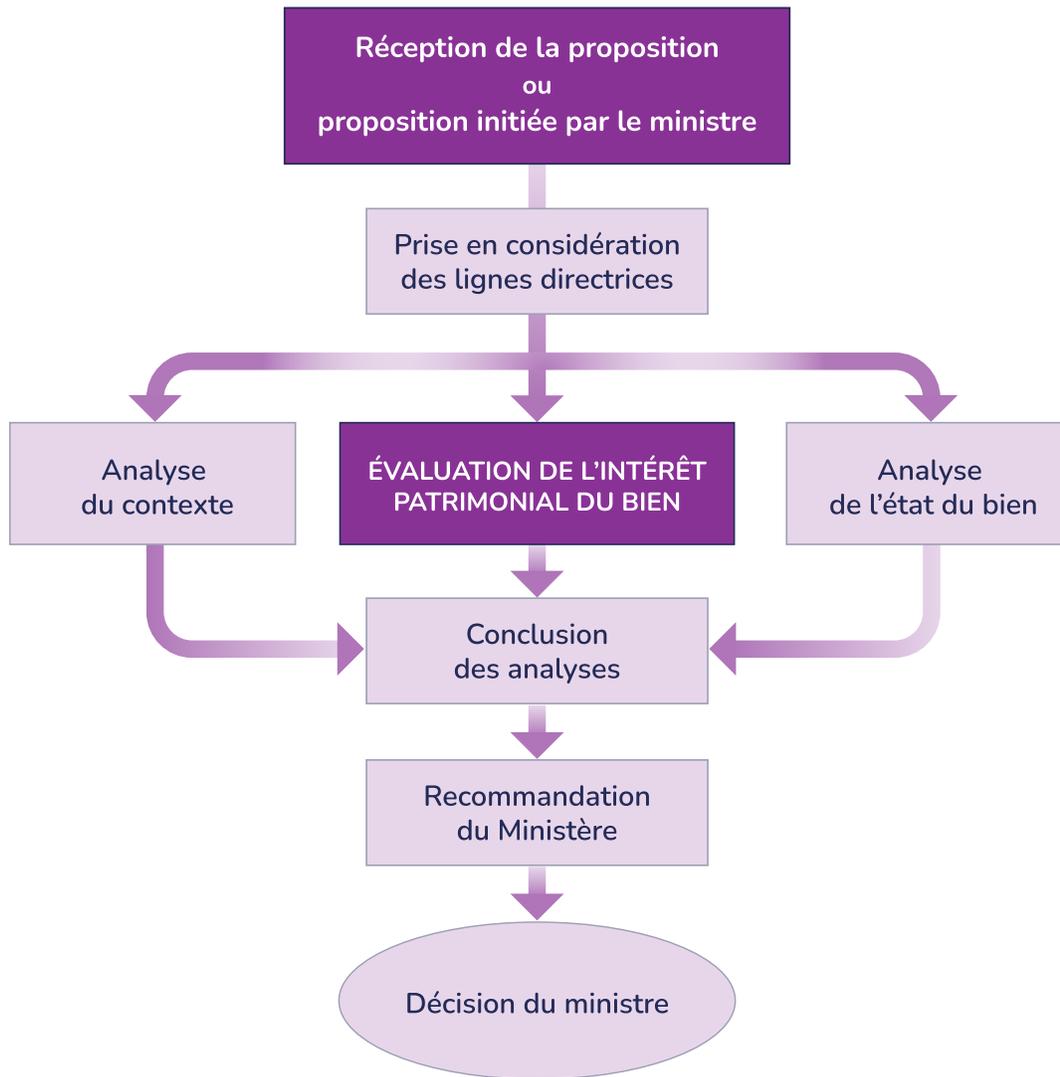
Les étapes précédant le classement

Le classement est un pouvoir de protection que confère la *Loi sur le patrimoine culturel* au ministre de la Culture et des Communications. Il peut découler de sa propre initiative ou d'une proposition de toute personne intéressée transmise au ministre de la Culture et des Communications par le biais du [formulaire *Proposition de statut – Classement d'un document ou d'un objet patrimonial*](#), accompagné de la documentation requise. Tous les objets, documents et ensembles patrimoniaux proposés pour un classement sont examinés et analysés par le Ministère à partir de la présente méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial.

La décision de classer ou non un objet, un document ou un ensemble patrimonial revient au ministre de la Culture et des Communications et repose sur le principe d'intérêt public. Le ministre détermine si le bien présente un intérêt public en s'appuyant notamment sur l'évaluation de l'intérêt patrimonial effectuée par les experts disciplinaires du Ministère à l'aide de la présente méthode d'évaluation, mais également sur les [lignes directrices pour le classement des biens patrimoniaux](#). Il considère aussi l'analyse de l'état physique du bien et son contexte actuel (figure 1). Ainsi, le fait qu'un objet, un document ou un ensemble présente un intérêt patrimonial au regard de la méthode d'évaluation ne signifie pas qu'il fera automatiquement l'objet d'un classement.

Les étapes précédant le classement

Figure 1



L'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un objet, d'un document ou d'un ensemble

La *Loi sur le patrimoine culturel* repose sur une approche de gestion des objets, documents et ensembles en fonction de leurs valeurs patrimoniales. C'est dans ce cadre qu'a été développée la présente méthode d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un objet, d'un document ou d'un ensemble.

Les valeurs patrimoniales sont l'ensemble des qualités positives présentes dans un élément du patrimoine culturel. Elles s'incarnent à travers des composantes physiques, qui en constituent l'aspect visible. L'identification des valeurs patrimoniales et des éléments caractéristiques d'un bien est indispensable à sa bonne connaissance, à sa préservation ainsi qu'à sa gestion.

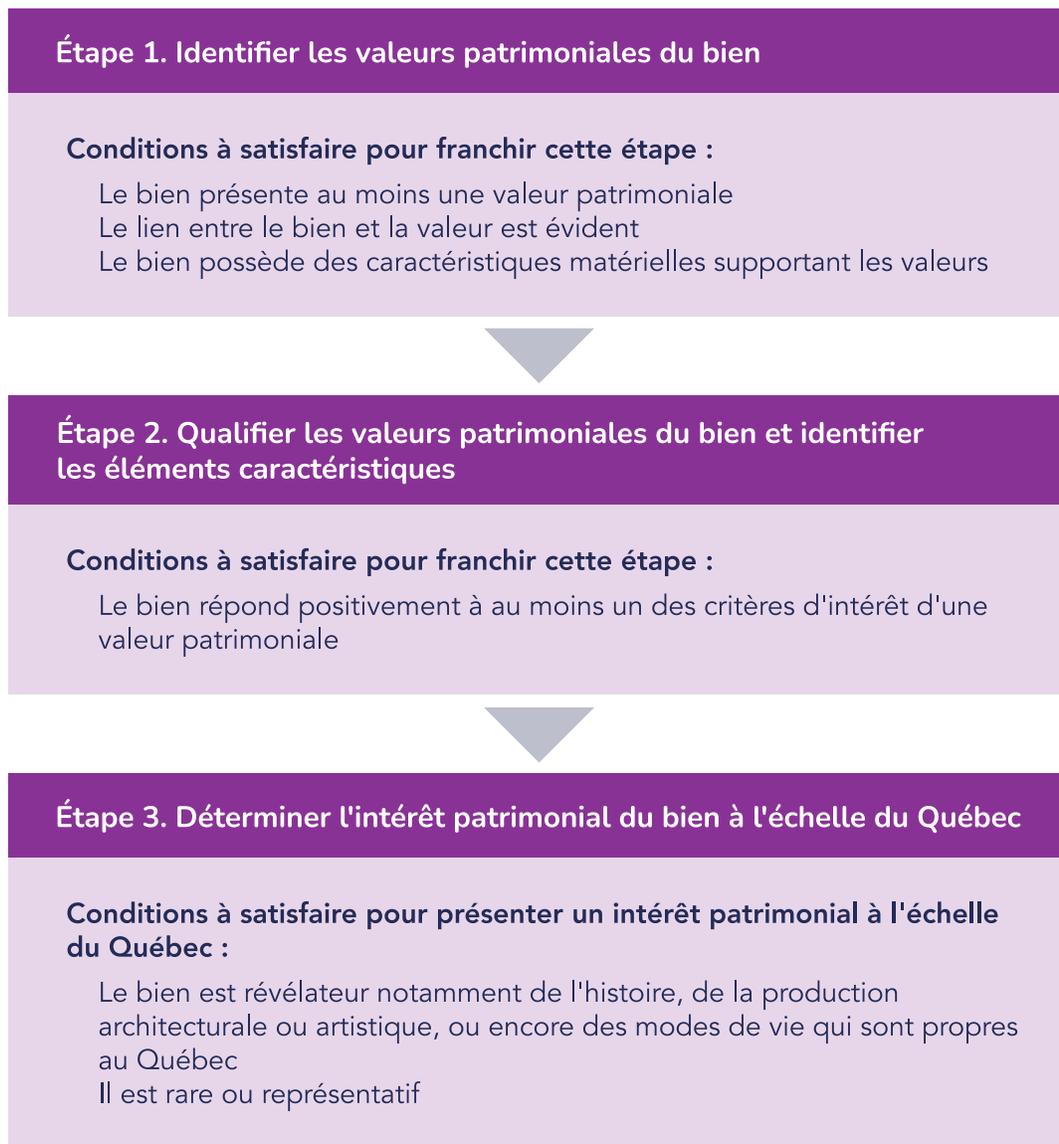
Le Ministère procède à l'évaluation de l'intérêt patrimonial en trois étapes subséquentes (figure 2), qui sont détaillées dans le présent document.

- 1- Identifier les valeurs patrimoniales du bien
- 2- Qualifier les valeurs patrimoniales du bien
- 3- Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec

Le bien doit remplir certaines conditions à chacune des étapes avant de pouvoir passer à la suivante. Dans certains cas, il est possible que le bien ne démontre pas suffisamment d'intérêt pour se rendre à la dernière étape, qui est celle de déterminer son importance à l'échelle du Québec. Pour chaque objet, document ou ensemble faisant l'objet d'une évaluation de son intérêt patrimonial, une grille d'analyse patrimoniale est remplie permettant ainsi de détailler et justifier chaque étape du processus d'évaluation ([annexe 1](#)).

Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial

Figure 2



1. Identifier les valeurs patrimoniales

La *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit que l'intérêt patrimonial d'un objet, d'un document ou d'un ensemble peut reposer sur un certain nombre de valeurs patrimoniales : archéologique¹, artistique, emblématique, ethnologique, historique, scientifique, sociale ou technologique. Une valeur patrimoniale est une qualité qu'une collectivité attribue à un bien et qui en fait un élément important à connaître, à protéger, à mettre en valeur et à transmettre aux générations futures.

C'est en procédant à la documentation du bien qu'il est possible d'identifier les valeurs patrimoniales qu'il présente et qui sont susceptibles de lui conférer un intérêt patrimonial. La documentation est une étape importante dans le processus d'évaluation patrimoniale, qui doit reposer sur des informations sérieuses et valides. L'approche du Ministère pour la documentation d'un objet, d'un document ou d'un ensemble est présentée en [annexe 2](#).

Pour passer à l'étape suivante de l'évaluation de l'intérêt patrimonial, soit celle de qualifier les valeurs patrimoniales, le bien doit répondre positivement aux trois conditions suivantes :

- **Le bien présente au moins une valeur patrimoniale.**
 - Les huit valeurs de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui peuvent être attribuées à un objet, un document ou un ensemble sont définies à l'[annexe 4](#) afin de faciliter leur identification.
 - Un bien patrimonial présente généralement plus d'une valeur. Lorsqu'il présente une valeur symbolique (emblématique ou sociale), celle-ci est accompagnée, autant que possible, d'au moins une autre valeur.
- **Le lien entre le bien et la valeur est évident.**
 - Le lien entre le bien et la valeur identifiée n'est pas anecdotique. Il est manifeste et concerne une portion significative du bien.
 - Il peut s'agir, par exemple, d'un document ou d'un ensemble ayant appartenu à un personnage important du Québec sur une longue période, ou un objet dont les caractéristiques artistiques sont évidentes et présentes sur une portion importante du bien.
- **Le bien possède des caractéristiques matérielles supportant les valeurs.**
 - Les caractéristiques matérielles associées aux valeurs sont significatives et majoritairement dans un état qui favorise leur transmission.
 - Par exemple, les matériaux, les éléments d'ornementation ou de la composition.

Si, au terme de cette étape, aucune valeur ne satisfait les trois conditions, le processus d'évaluation patrimoniale prend fin.

1. S'applique seulement aux objets ou ensembles patrimoniaux.

2. Qualifier les valeurs patrimoniales et identifier les éléments caractéristiques

Les valeurs patrimoniales identifiées à l'étape précédente doivent être qualifiées au regard de critères d'intérêt afin de déterminer si elles contribuent significativement à l'intérêt patrimonial du bien. Seules les valeurs identifiées au volet précédent sont considérées.

La contribution des valeurs est mesurée au moyen de critères d'intérêt qui sont propres à chaque valeur patrimoniale. Si le bien ne répond pas à au moins un critère, la valeur patrimoniale ne sera pas considérée comme étant contributive. Les valeurs, et les critères permettant de les apprécier, sont présentés à l'[annexe 3](#).

Les composantes matérielles qui incarnent les valeurs jugées contributives à l'intérêt patrimonial du bien sont également identifiées à cette étape. Ces composantes correspondent aux éléments caractéristiques de l'objet, du document ou de l'ensemble, soit les attributs propres à chaque bien. Il peut s'agir, entre autres, des matériaux, des éléments d'ornementation ou de la composition. L'identification de ces composantes permet de comprendre comment s'incarne concrètement la valeur patrimoniale du bien et ce qui importe d'être préservé pour assurer la pérennité de l'intérêt patrimonial d'un bien.

Documentation

La démarche de qualification des valeurs et d'identification des éléments caractéristiques s'appuie sur un travail d'analyse et de synthèse de la documentation réalisé par les professionnels du Ministère. Selon la nature du bien, le recours à diverses disciplines est nécessaire, notamment l'archéologie, l'ethnologie, l'histoire et l'histoire de l'art. Le canevas d'analyse du Ministère est présenté à l'[annexe 4](#).

Tous les objets, documents et ensembles à l'étude font l'objet d'une analyse qui prend en compte les aspects suivants :

- Le bien dans son contexte d'origine
- L'évolution du bien
- Le bien tel qu'il se présente aujourd'hui ainsi que son environnement
- Les valorisations dont le bien fait l'objet

Chaque section s'intéresse au bien sous différents aspects, de sorte à couvrir toutes les dimensions de la valeur patrimoniale qu'il est susceptible de présenter. La démarche d'analyse s'appuie sur une série de questions auxquelles il est essentiel de répondre pour acquérir une bonne compréhension du bien et être en mesure de procéder à l'évaluation de son intérêt patrimonial.

3. Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec

L'analyse comparative

L'intérêt patrimonial d'un bien repose sur la somme de ses valeurs jugées contributives. Tous les biens ne présentent pas la même importance patrimoniale. C'est au moyen d'une analyse comparative qu'il est possible de déterminer l'importance patrimoniale d'un objet, d'un document ou d'un ensemble pour le Québec, soit parce qu'il est révélateur notamment de son histoire, de sa production artistique, ou encore des modes de vie qui lui sont propres.

Objectifs

L'analyse vise à dégager les significations particulières des différents aspects d'un bien et leur importance. Elle doit également faire ressortir en quoi le bien, plutôt qu'un autre, devrait être préservé pour les générations futures.

Analyse

L'analyse consiste à comparer l'objet, le document ou l'ensemble patrimonial à des biens similaires, situés au Québec, selon ce qui le particularise. Elle permet de déterminer si des biens comparables, incluant des objets, documents et ensembles patrimoniaux déjà classés, incarnent les valeurs de manière plus éloquente. Dans certains cas, il peut être utile de faire la comparaison avec des biens documentés mais disparus, ou des exemples situés dans d'autres territoires, notamment si les comparables valables sont rares au Québec. Les paramètres d'analyse varient selon la nature du bien et ses valeurs patrimoniales jugées contributives. Un tableau les présente en [annexe 5](#). Il est à noter que certaines valeurs se prêtent difficilement à cet exercice de comparaison en raison de leur caractère trop singulier. Pour ces valeurs, leur contribution à l'intérêt patrimonial du bien est admise d'emblée.

La comparaison peut être effectuée, par exemple, avec des biens ayant la même fonction ou le même type, appartenant au même style ou courant, réalisés par le même concepteur, issus de la même période, témoignant du même phénomène ou événement, ou encore associés à une occupation passée de même nature.

L'analyse permet de déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec selon qu'il est rare ou représentatif.

> **Rareté**

La rareté rend compte du faible nombre de biens qui présentent aujourd'hui la valeur attribuée. Elle peut être rare par son unicité. Dans ce cas, la rareté est présente dès l'origine. Par exemple, un objet fabriqué pour un usage spécifique et peu répandu.

La rareté peut se développer en conséquence du temps qui passe, de l'usage et de l'usure qu'il provoque, de l'obsolescence. Elle est la conséquence de la raréfaction. Une réalité auparavant répandue devient de plus en plus rare et peut disparaître complètement. Par exemple, un objet associé à une fonction autrefois répandue, et maintenant tombée en désuétude. La disparition de la fonction a conséquemment entraîné la diminution, jusqu'à une éventuelle disparition, des nombreux exemplaires d'objets lui étant associés.

En raison du nombre limité de biens présentant une qualité devenue rare, leur transmission aux générations futures est fragilisée. L'importance de ces biens repose sur le fait qu'ils sont les derniers représentants qui subsistent aujourd'hui.

> **Représentativité**

L'importance d'un bien peut reposer sur son caractère représentatif et non sur sa singularité. Cette représentativité en fait théoriquement un exemple parmi une multitude de cas similaires. Toutefois, malgré des similitudes, il est possible d'identifier un bien présentant un plus haut degré de représentativité. Il peut, entre autres, permettre une meilleure compréhension de ce dont il est représentatif en raison du nombre élevé de caractéristiques qu'il présente, de leur grande qualité et de leur caractère intact, ou encore du fait de la présence de caractéristiques incontournables. Le bien peut, par ailleurs, être représentatif et s'avérer à la fois un exemple pivot par rapport aux autres biens qui lui sont similaires, ou avoir exercé une influence ayant conduit à une certaine généralisation. Par exemple, une pièce de mobilier religieux peut se distinguer dans un corpus d'objets religieux similaires en raison de la présence de caractéristiques nombreuses témoignant de l'époque de sa fabrication et d'un courant stylistique particulier.

Annexe 1

Grille d'évaluation patrimoniale

| Valeurs | ÉTAPE 1 Identifier les valeurs patrimoniales | | | ÉTAPE 2 Qualifier les valeurs patrimoniales | | ÉTAPE 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec | |
|-------------------------------|---|---|---|--|---|---|---------------------|
| RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION | <p>Le bien répond à l'ensemble des conditions d'identification et présente au moins une valeur : l'évaluation se poursuit à l'étape 2.</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Le bien ne répond pas à une ou plusieurs conditions d'identification : l'évaluation prend fin.</p> | | | <p>Le bien répond à au moins un critère d'intérêt d'une valeur identifiée à l'étape 1 : l'évaluation se poursuit à l'étape 3.</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Le bien ne répond à aucun critère d'intérêt de l'une des valeurs identifiées à l'étape 1 : l'évaluation prend fin.</p> | | <p>Le bien se démarque par rapport à des biens qui lui sont similaires, soit par sa rareté, soit par sa représentativité. Son importance patrimoniale est établie à l'échelle du Québec.</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Le bien présente un intérêt patrimonial, mais il ne se démarque pas parmi les biens qui lui sont similaires.</p> | |
| | Le bien présente la valeur patrimoniale. | Le lien entre la valeur et le bien est évident. | Le bien présente des caractéristiques matérielles supportant la valeur. | Justification | Critères d'intérêt | Justification | Analyse comparative |
| Archéologique | | | | | Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient. | | |

| | ÉTAPE 1 Identifier les valeurs patrimoniales | | | | ÉTAPE 2 Qualifier les valeurs patrimoniales | | ÉTAPE 3 Déterminer l'importance du bien à l'échelle du Québec |
|---------------|---|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | |
| Artistique | | | | | Le bien possède des qualités esthétiques reconnues. | | |
| | | | | | Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste. | | |
| Emblématique | | | | | Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois. | | |
| Ethnologique | | | | | Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe. | | |
| | | | | | Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération. | | |
| Historique | | | | | Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois. | | |
| | | | | | Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois. | | |
| Scientifique | | | | | Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances. | | |
| Sociale | | | | | Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté. | | |
| | | | | | Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté. | | |
| Technologique | | | | | Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité. | | |

Annexe 2

Documentation

La documentation d'un objet, d'un document ou d'un ensemble

Lors de la documentation d'un objet ou d'un document, on s'intéresse particulièrement à l'histoire de sa fabrication et à ses modifications dans le temps à travers sa matérialité et son utilisation. S'il s'agit d'un ensemble de biens, en plus des composantes en elles-mêmes, on s'intéresse à sa constitution ainsi qu'à son évolution à travers le temps. Le dossier doit comprendre une bonne quantité et variété de sources primaires et secondaires, à la fois historiques et iconographiques.

1- Les sources primaires

Une source primaire est un document ou un objet créé durant la période à l'étude. Les centres d'archives nationaux, municipaux et privés conservent de telles sources. Les bibliothèques, musées, centres d'archives agréés et sociétés d'histoire sont aussi dépositaires de fonds et de collections. Certaines de ces sources sont disponibles en ligne.

a) Sources iconographiques

- Les plans, les dessins et toute autre représentation ayant servi à la conception, à la fabrication ou à la modification du bien à l'étude constituent une base importante de la documentation. Ils nous renseignent sur le bien et son évolution dans le temps.
- La documentation iconographique, dont les photographies et autres représentations enrichissent ce portrait.

b) Sources écrites

- Les documents notariés, tels que les contrats d'engagement pour la conception ou la fabrication d'un bien.
- Les archives institutionnelles, tels les livres de compte permettant de préciser les dates d'acquisition d'un bien, le nom de son fabricant ainsi que les interventions subséquentes sur celui-ci.
- D'autres sources, comme les journaux.

2- Les sources secondaires

Les sources secondaires qui contribuent à la documentation d'un objet, d'un document ou d'un ensemble peuvent être très variées. Il s'agit de documentation établie à partir des sources primaires.

a) Sources iconographiques

- Une diversité de sources iconographiques contemporaines peut appuyer la documentation d'un bien. Les photographies des inventaires et des musées nous renseignent sur l'évolution récente d'un bien.

b) Sources écrites

- Les monographies d'artistes et d'artisans ainsi que les catalogues d'exposition des musées sont des sources de première main.
- Les ouvrages de synthèse historique et les articles publiés dans les revues spécialisées d'histoire et de patrimoine permettent de reconstituer l'histoire d'un bien ainsi que de repérer les événements, les groupes et les personnages qui lui sont associés.
- La recherche produite dans le milieu académique peut quant à elle contribuer à la connaissance d'un bien, du contexte économique, social et politique prévalant au moment de sa construction ou de son aménagement, et du parcours des personnages qui lui sont associés.
- Les inventaires patrimoniaux peuvent notamment permettre d'identifier des comparables qui contribueront à la compréhension du bien à l'étude.
- Les rapports d'expertise et de restauration, notamment ceux du Centre de restauration du Québec, contribuent à la connaissance fine de la matérialité des objets.
- D'autres documents, comme les études patrimoniales, sont des documents pertinents à consulter.

3- Examen

Le bien doit être le premier document à considérer pour sa connaissance. Dans le cas de certains objets, documents ou ensembles de biens, les sources primaires et secondaires sont parfois très limitées, et la compréhension repose sur la matérialité du ou des biens.

L'examen poursuit trois objectifs principaux :

a) Connaître et comprendre le bien

- Les évidences matérielles observées permettent de tracer l'évolution du bien. Des différences dans les techniques de fabrication d'un meuble pourraient révéler, par exemple, une modification après fabrication.

b) Valider l'information recueillie à partir des sources primaires et secondaires

- L'information écrite présente des limites et l'examen est une occasion de vérifier sa justesse. Il peut exister, par exemple, des différences entre les esquisses d'une sculpture et l'œuvre sculptée.

c) *Constater l'état physique actuel du bien*

L'examen permet d'évaluer la capacité du bien à exprimer son caractère patrimonial et à le faire persister dans le temps. Il s'agit de vérifier la présence des caractéristiques essentielles, de la compatibilité des changements advenus avec son caractère patrimonial et de constater son état actuel d'entretien. L'examen doit être planifié en prenant en compte la nature et les caractéristiques du bien à l'étude. Dans tous les cas, l'examen se veut le plus exhaustif possible afin de recueillir un maximum d'information.

Lors de l'examen, une attention peut être portée à différents aspects, dont :

- > les techniques de fabrication;
- > les matériaux;
- > le contexte de conservation et d'utilisation du bien;
- > les documents et objets conservés sur place, le cas échéant, présentant un intérêt patrimonial ou permettant une meilleure compréhension du bien.

Annexe 3

Définition des valeurs patrimoniales et critères d'intérêt

Cette partie du document est consacrée aux huit valeurs de la *Loi sur le patrimoine culturel* qui s'appliquent aux objets, documents et ensembles patrimoniaux. Pour chacune d'elle, une définition est proposée ainsi que des critères d'intérêt qui permettent de les qualifier. Des exemples d'objets, de documents et d'ensembles patrimoniaux déjà classés et inscrits au registre du patrimoine culturel sont présentés afin d'illustrer les critères d'intérêts.

Valeur archéologique (exclusive aux objets et ensembles)

Définition

La valeur archéologique repose sur l'importance d'un bien comme témoin d'une activité ou d'une occupation humaine passée.

Critère

- > **Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient.**

Le bien évoque un phénomène, un événement, une fonction particulière, un mode de vie ancien ou une culture qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois.

Collection archéologique de référence de Place-Royale

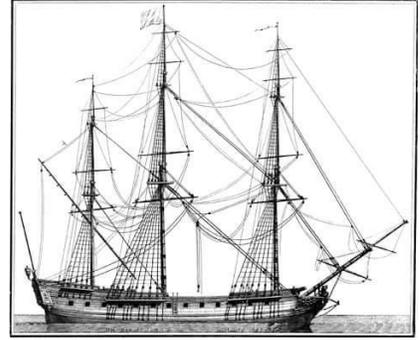
Cette collection témoigne de la diversité des activités qui se sont déroulées dans le secteur de Place-Royale et contribue à la compréhension de l'évolution du lieu ainsi qu'à l'interprétation des vestiges archéologiques qui s'y trouvent.



© Ministère de la Culture et des Communications, Aurélie Desgens, 2011

Épave du Marquis de Malauze

Cette épave est le vestige d'un navire marchand français de 354 tonneaux envoyé de Bordeaux pour ravitailler la Nouvelle-France. Cette frégate en bois est construite vers 1745 et coulée le 8 juillet 1760. La majeure partie de l'épave, composée de 130 pièces de bois, a été sortie de l'eau et se trouve en pièces détachées dans un hangar. Les recherches approfondies sur l'épave permettront d'améliorer les connaissances en architecture navale du XVIII^e siècle.



Domaine public

Valeur artistique

Définition

La valeur artistique découle de la qualité du travail d'un artiste, d'un artisan ou d'une autre personne exerçant sa créativité et son savoir-faire dans la production d'un bien.

Critères

> **Le bien possède des qualités esthétiques reconnues.**

Le bien illustre un ou des concepts esthétiques. Il peut être l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan reconnu pour la qualité, l'excellence ou l'influence de son travail.

Peinture intitulée « Saint Jérôme »

Ce tableau a été peint en 1779 par Jacques-Louis David. L'œuvre constitue une académie, soit une œuvre attestant l'habileté de l'artiste à traiter l'anatomie humaine, que David devait envoyer à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris afin de démontrer ses progrès. Cette académie, exposée au Salon de 1781, constitue donc une pièce importante de la carrière naissante de l'artiste qui devient par la suite l'un des peintres les plus influents en France et en Europe au tournant du XIX^e siècle et « premier peintre » de l'empereur Napoléon 1^{er}.



Restauration effectuée par le Centre de conservation du Québec.

© Musée de la civilisation, collection de la fabrique de La paroisse de Notre-Dame-de-Québec; Agence Icône, Red Méthot

Collection Ernest-Cormier

La collection constitue un ensemble exceptionnel dans l'histoire des arts décoratifs au Québec en raison de la qualité d'exécution de chacune des pièces, des matériaux nobles utilisés et de leur représentativité par rapport au style Art déco. La collection est constituée principalement de meubles conçus par Ernest Cormier selon les critères formels de l'Art déco et réalisés par l'ébéniste montréalais Louis Pistono avec du noyer et de l'ébène de Macassar. Ces meubles, comprenant une série de chaises, un divan et des tables de différentes formes, sont largement inspirés de modèles créés par des décorateurs français renommés comme Émile-Jacques Ruhlmann, artiste majeur du style Art déco. L'autre partie de la collection est formée de pièces achetées par Cormier en France durant les années 1920. Ces créations sont notamment attribuées à Maurice Dufrené, autre décorateur associé à l'Art déco. Elles s'harmonisent aux meubles de Cormier pour créer un ensemble homogène. La collection Ernest-Cormier figure parmi les ensembles les plus complets de meubles Art déco conservés au Québec.



© Centre canadien d'architecture, fonds Ernest Cormier, cote : ARCH264229; vers 1930

Orgue Déry, 1897

Cet instrument est représentatif des orgues produits au Québec à la fin du XIX^e siècle et témoigne de leur sonorité. L'instrument, qui a conservé sa traction mécanique et ses pompes manuelles, possède 19 jeux, 2 claviers de 56 notes et 1 pédalier de 25 notes. Il est composé d'une tuyauterie en métal tacheté et en bois. Les qualités musicales de cet orgue sont considérées comme étant exceptionnelles. Le buffet se démarque également par la qualité de son exécution. Il présente une ornementation d'inspiration classique qui s'harmonise avec le décor intérieur de l'église. Cet orgue témoigne de l'attention portée à ce type d'instrument et constitue un élément important du patrimoine musical québécois.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin, 2021

Fonds Charles-Philippe-Ferdinand-Baillairgé

Ce fonds d'archives comprend 540 dessins d'architecture réalisés par Charles-Philippe-Ferdinand Baillairgé, un architecte important qui a conçu plusieurs bâtiments dans la ville de Québec, notamment à titre d'ingénieur municipal. Son fonds témoigne de l'importance de sa pratique.



© Archives de la Ville de Québec

> **Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste.**

À l'époque de sa création, le bien fait preuve de nouveauté, d'audace et de créativité. Il peut être l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan reconnu pour la qualité, l'excellence ou l'influence de son travail.

*Verrière de l'église de Sainte-Agnès intitulée
« L'arbre de Jessé et scènes de la Vierge Marie »*

Cette verrière constitue un très bel exemple des vitraux néogothiques conçus en Angleterre au milieu du XIX^e siècle. Le thème iconographique choisi pour la partie inférieure est l'arbre de Jessé, une schématisation de la généalogie présumée du Christ à partir de Jessé, le père du roi David. Ce thème est largement utilisé dans les tout premiers vitraux historiés du Moyen Âge et est donc prisé par les artistes du renouveau gothique. La verrière de l'église de Sainte-Agnès constituerait cependant le seul exemple de représentation de ce thème dans le corpus des vitraux québécois.



© Conseil du patrimoine religieux de Québec, 2003

Décor peint de l'église de Notre-Dame-de-la-Présentation

Ce décor peint constitue une réalisation marquante de l'histoire de l'art québécois du XX^e siècle par la qualité d'exécution des peintures, l'originalité de certains thèmes et l'harmonie d'ensemble. L'une des particularités de ce programme décoratif est l'intégration de sujets profanes à un ensemble de peintures religieuses, ce qui constitue un élément rare dans l'art sacré au Québec. L'insertion de quatre portraits monumentaux de travailleurs de la région mauricienne, dont deux représentant des ouvriers dans un environnement mécanisé, donne à l'oeuvre un caractère moderne inédit.



© Ministère de la Culture et des Communications, Olivier Thériault, 2022

Valeur emblématique

Définition

La valeur emblématique d'un bien réside dans sa force d'évocation, par sa seule image, d'un lieu, d'un phénomène, d'une idée, d'un concept ou d'une période historique.

Critères

- > **Le bien, ou son image, est associé spontanément à un lieu, une idée, un concept ou une période historique qui s'inscrit dans l'histoire du territoire québécois.**

L'association est établie par un nombre important d'individus ou par une communauté.

Drapeau fleurdelisé 21 janvier 1948

Ce drapeau ayant appartenu à monsieur René Bélanger est le premier fleurdelisé hissé au mât de la tour centrale de l'édifice du Parlement du Québec le 21 janvier 1948, lors de l'adoption du décret faisant de celui-ci le drapeau officiel du Québec.



© Musée de la civilisation, don de René Bélanger, cote : 97-160; Agence Icône, Red Méthot

Valeur ethnologique

Définition

La valeur ethnologique repose sur la capacité d'un bien à témoigner de manières d'être, d'agir ou de penser de même que sur le témoignage de savoir-faire traditionnels.

Critères

- > **Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée.**

Le bien permet de comprendre comment le groupe s'est adapté à son temps et à son environnement, dans la sphère privée ou publique, en fonction de normes, d'usages ou d'impératifs socioculturels ou économiques.

Biens meubles de la maison Henry-Stuart

Ces biens illustrent les goûts et les valeurs sociales de la bourgeoisie d'origine anglo-saxonne à Québec au début du XX^e siècle. Chaque article a une fonction et un emplacement précis déterminés par les activités quotidiennes des habitants de la maison. Le mode de vie des occupants est alors marqué par des rituels et des traditions hérités de l'Angleterre, comme la cérémonie du « Five o'clock tea », ou thé de cinq heures, qui connaît son apogée au tournant du XX^e siècle. La valeur attribuée au décor, où chaque détail est planifié, ressort principalement dans les pièces d'apparat comme le salon et la salle à manger. Les nombreuses visites se déroulent dans ces espaces comprenant plusieurs oeuvres d'art, des meubles d'acajou, des tapis persans et des antiquités acquises en Europe. De nombreux accessoires sont d'ailleurs associés à des passe-temps, comme des outils de jardinage. Les biens meubles de la maison Henry-Stuart permettent de reconstituer l'art de vivre d'une classe sociale privilégiée.



© Ministère de la Culture et des Communications, Claudine Villeneuve

Char de l'Agriculture

Ce char témoigne de l'importance des processions lors de fêtes religieuses et profanes au Québec. Cette coutume ancestrale est implantée en Nouvelle-France par les colons au XVII^e siècle. Les « Relations des Jésuites » font état de plusieurs processions dès 1646, principalement en l'honneur de la Vierge et pour la Fête-Dieu. Ces processions se transformeront au fil du temps, notamment avec la fondation à Montréal en 1834 de la Société Saint-Jean-Baptiste, institution à caractère patriotique. Dans le but d'affirmer la présence des Canadiens français en sol nord-américain, la Société organise chaque année un événement le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste. La fête consiste en une grand-messe suivie d'un défilé dans les rues, puis d'un banquet. À partir du milieu du XIX^e siècle, l'événement s'étend à plusieurs localités du Québec. Le défilé de la Saint-Jean-Baptiste revêt alors un caractère religieux et civil, puisqu'il célèbre à la fois un saint pour qui les Canadiens français ont une dévotion particulière et la fierté patriotique de ceux-ci. À Québec, le défilé du 24 juin 1880 compte parmi les manifestations les plus spectaculaires de l'époque. Rassemblant des dizaines de milliers de personnes, il donne lieu à un long cortège comprenant 22 chars de parade suivant un parcours agrémenté d'arches, d'oriflammes, de drapeaux et de nombreuses décorations.



Le Char de l'Agriculture, Louis Jobin, 1880. Bois polychrome, fer et métal, 450 x 497 x 233 cm.

Collection du Musée national des beaux-arts du Québec, don de la Ville de L'Ancienne-Lorette, cote : 1975.285.01; MNBAQ, Jean-Guy Kérouac

Collection d'objets du dispensaire de La Corne

Cette collection d'objets témoigne de l'évolution des services de santé dans les régions éloignées à partir des années 1930 jusque vers la fin des années 1970, et plus particulièrement en Abitibi-Témiscamingue. La collection comprend 395 objets ayant appartenu et servi à Gertrude Duchemin dans le cadre de sa pratique médicale. Ces objets renseignent notamment sur sa formation, ses activités, ses moyens de transport et ses vêtements de travail. La collection comprend également les pièces d'ameublement et les accessoires qui ont été fournis par le gouvernement lors de l'établissement du dispensaire de La Corne. Il s'agit de la seule collection connue au Québec associée à un dispensaire.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin et Guillaume Trotter, 2019

- > **Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération.**

Fonds de la Maison-Tsawenhohi

Ce fonds comprend des objets reflétant le savoir-faire huron-wendat traditionnel, comme des empeignes de mocassin, des raquettes très anciennes ou une boîte à motifs grattés (fin XVIII^e siècle), objet typique de l'orfèvrerie de traite qui aurait été confectionné par Marguerite Vincent (Lawinonké).



© Ministère de la Culture et des Communications, Marie-Hélène Tremblay, 2009

Outils de la forge Asselin

Cet ensemble comprend l'équipement essentiel à la pratique de la forge, tel que des marteaux de différentes tailles, des accessoires d'enclume, des tenailles, des limes et des ciseaux, des outils de maréchalerie, des outils de charbon et d'autres utilisés pour le travail du bois et à divers usages. La plupart des objets étant de fabrication artisanale, ils témoignent de l'évolution des connaissances techniques, de l'adaptation au progrès, du génie inventif et de l'organisation du travail de ces artisans.



© Commission des biens culturels, Louise Leblanc, 1998

Valeur historique

Définition

La valeur historique découle de la capacité d'un bien à contribuer à la remémoration du passé en rappelant, par exemple, un événement, une période, un phénomène historique, la vie ou l'œuvre d'une personne ou encore l'histoire d'un groupe marquant dans un territoire donné.

Critères

> **Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire québécois.**

Le bien est une source, un catalyseur, un produit, le résultat ou la conséquence d'une période, d'un phénomène ou d'un événement significatif.

Registres des missionnaires itinérants de l'Abitibi-Témiscamingue (1843-1976)

Ces registres témoignent de la période de colonisation de la région de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'enjeu particulier d'évangélisation des Autochtones par le clergé canadien. De 1836 à 1838, l'évêque de Montréal, M^{gr} Lartigue, envoie l'abbé Louis-Charles Lefebvre de Bellefeuille en mission aux lacs Témiscamingue et Abitibi. À la mort de ce dernier, le clergé canadien se tourne vers la Congrégation des missionnaires Oblats de Marie-Immaculée (O.M.I.) pour poursuivre son oeuvre d'évangélisation. À partir de 1844, le père Jean-Nicolas Laverlochère O.M.I. et les frères oblats commencent une série de voyages au cours desquels ils pratiquent les cérémonies religieuses auprès des groupes amérindiens qui résident sur un territoire qui se situe entre Bytown (Ottawa) et la Baie James. Des voyages qui leur permettent de parcourir des milliers de kilomètres chaque année. En 1863, une mission permanente, portant le nom de mission Saint-Claude, est établie sur la rive ontarienne du lac Témiscamingue, face au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1887, la mission, renommée Baie-des-Pères, sera déménagée sur la rive québécoise, à proximité du fort Témiscamingue et deviendra le village de Ville-Marie en 1896. Entre 1864 et 1900, les oblats ouvrent dix nouvelles missions situées aux lacs Timigami et Kipawa (Hunter's Point et Grassy Lake), à la Tête-du-Lac (Timiskaming), au lac des Quinze (Long Point), au Lac-à-la-Truite, aux lacs Matatchewan et Waswanipi ainsi qu'aux rivières Kanasuta (New Post) et Mékiskan.



Le Témiscamingue à la Baie-d'Hudson, 1884.

BAnQ Québec, fonds Famille Hector Langevin,
cote : 03Q,P134,S1,D1

Bâton de bedeau

Cet objet de cérémonie est lié au culte catholique. Il s'agit de l'un des rares exemples subsistants de ce type d'objet, un accessoire lié au rôle du bedeau. Le bedeau était responsable du maintien de l'ordre et de la tranquillité dans l'église. Il portait généralement un costume qui le distinguait lors des cérémonies ou des processions et possédait souvent une baguette, destinée à l'origine à l'aider dans ses fonctions de serre-file et de maintien de l'ordre. Au fil du temps, cette baguette est devenue un insigne de sa fonction, soit une représentation symbolique de son autorité. La fonction de bedeau tombe en désuétude au cours du XX^e siècle. Le bâton de bedeau de l'église de Saint-Michel-de-Bellechasse est l'un des exemplaires les plus connus de ce type d'objet en raison de son intégration dans des expositions majeures. Il constitue ainsi un témoin privilégié d'une pratique révolue.



© Ministère de la Culture et des Communications
Sylvain Lizotte, 2021

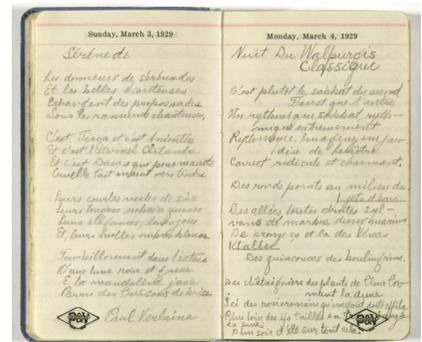
> Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois.

Le bien documente un ou plusieurs aspects de l'existence, du mode de vie, des coutumes ou de l'œuvre d'un personnage ou d'un groupe.

Le personnage ou le groupe peuvent s'être démarqués dans l'histoire du territoire québécois, ou dans l'histoire d'une collectivité de ce territoire. Ils peuvent également être évocateurs d'une idée, d'une cause, d'un mouvement, d'une tradition, d'un phénomène, d'une période ou d'un contexte significatif dans l'histoire du territoire québécois ou dans l'histoire d'une collectivité de ce territoire.

Manuscrit « Les Tristesses »

Ce manuscrit est rédigé par le poète Émile Nelligan, figure mythique et poète majeur de l'histoire littéraire du Québec et du Canada. Malgré une courte période d'activité littéraire qui s'est échelonnée du printemps 1895 au mois d'août 1899, ce poète romantique, parnassien et symboliste a profondément influencé le cours de la littérature québécoise et canadienne. Certains observateurs ont écrit que son œuvre comprenant quelque 170 poèmes, sonnets, rondeaux et chansons a fait entrer la poésie canadienne-française dans la modernité. Nelligan a aussi marqué l'imaginaire par son destin tragique. Il a été interné en 1899, soit avant l'âge de 20 ans. Pendant son internement psychiatrique qui a duré plus de 40 ans, il a continué de s'intéresser à la poésie. Séparé de ses manuscrits et affligé par la maladie, il a réécrit et réécrit des vers au bénéfice de ses visiteurs et du personnel médical. C'est pendant cette période qu'il a rédigé ses carnets d'hôpital (ou d'asile), dont « Les Tristesses » écrit entre le 11 janvier et le 31 décembre 1929 à l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu.



Émile Nelligan, *Les Tristesses*, 1929, manuscrit, 342 pages. Collection privée; MNBAQ, Jean-Guy Kérouac

Collection Pierre-Joseph-Olivier-Chauveau

Cette collection d'imprimés a été rassemblée par Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, un acteur important de la vie intellectuelle et politique québécoise du XIX^e siècle. Cet avocat et homme de lettres a consacré sa carrière à l'administration publique, à la culture et à l'éducation.



© Assemblée nationale du Québec, 2003

Collection d'objets des Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôpital général de Québec

Cette collection d'objets témoigne des Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôpital général de Québec. L'Hôpital général de Québec est le premier établissement de ce type à voir le jour en Nouvelle-France. En 1693, la direction de l'institution est confiée aux Augustines de la Miséricorde de Jésus, déjà responsables de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui créent une communauté cloîtrée autonome pour gérer l'établissement.



Monastère des Augustines, Hélène Robitaille, 2019

Valeur scientifique

Définition

La valeur scientifique s'applique à un bien ayant la capacité, s'il est étudié, à livrer de nouvelles connaissances dans le domaine des sciences humaines, sociales et naturelles. La valeur scientifique est liée à la réserve de données que constitue le bien pour de futures recherches.

Critère

> **Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances.**

Le bien peut répondre à des questions de recherche importantes dans le domaine des sciences humaines, sociales ou naturelles. Il a la capacité de livrer des données empiriques nouvelles ou témoigner de savoir scientifique pouvant apporter un éclairage inédit ou approfondi sur un phénomène, un événement ou sur des occupations humaines passées.

Collection de poissons fossiles de Miguasha

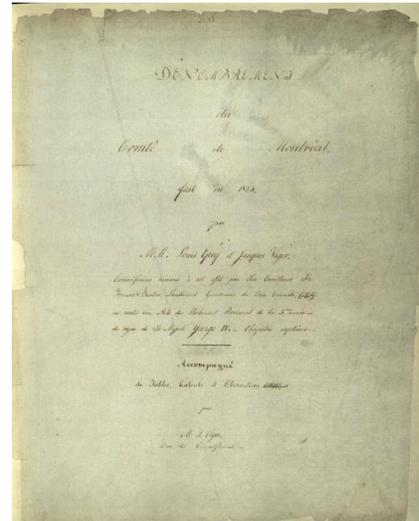
Cette collection témoigne d'un site paléontologique majeur de la période géologique du Dévonien.



© Parc national de Miguasha, Johanne Kerr, 2008

Dénombrement du Comté de Montréal fait en 1825

Ce document produit en 1825 représente le premier recensement réalisé après la Conquête. La loi ordonnant la tenue du recensement dans tous les comtés du Bas-Canada entre le 20 juin et le 20 septembre 1825 prévoit notamment les douze questions que doivent poser les commissaires ainsi que les amendes prévues pour ceux qui refuseraient d'y répondre. Ces questions concernent le nom du chef de famille, le nombre de personnes par famille et leur distribution selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial. Viger et Guy y ajoutent plusieurs questions pour documenter, entre autres, le nombre de maisons habitées, fermées ou en construction, les matériaux de ces bâtiments (bois ou pierre), la religion, le lieu de naissance et l'occupation des habitants, ou encore la fréquentation scolaire. Les autres recensements ne deviendront aussi précis qu'à partir de 1851. Le document constitue une source unique de renseignements sur les habitants de l'île de Montréal en 1825.



© Bibliothèque et Archives nationales du Québec, cote : P694

Valeur sociale

Définition

La valeur sociale fait appel à la résonance d'un bien dans le temps présent, à la mémoire affective et aux souvenirs partagés, au bien-être ou au sentiment d'identité qu'il suscite, et dont la disparition entraînerait un sentiment de perte dans la communauté.

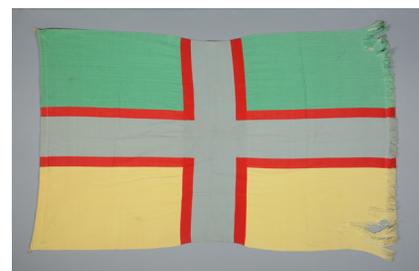
Critères

- > **Le bien fait l'objet d'un attachement manifeste et significatif par une communauté.**

Le bien mobilise une communauté qui a développé un sentiment d'appartenance envers celui-ci dans la durée. Il joue un rôle important dans la communauté, accueille des activités ou des traditions, et favorise ainsi la cohésion d'un groupe.

Drapeau du Saguenay de 1938

Ce drapeau évoque, par son motif et ses couleurs, d'importantes caractéristiques de la région saguenéenne des années 1930. La croix centrale grise bordée de rouge illustre la religion chrétienne et la population saguenéenne qui, animée par sa foi, est prête aux efforts et aux sacrifices. L'utilisation du vert symbolise la forêt, une ressource économique majeure de la région. Le jaune doré rappelle les moissons et l'importance de l'agriculture au Saguenay. Le commerce et l'industrie, dont celle de l'aluminium, très présente dans l'économie régionale, sont symbolisés par la couleur grise. Ce drapeau constitue encore aujourd'hui un élément de fierté pour la population de cette région, la seule du Québec à en posséder un. Il est aussi associé à la fête du Saguenay, célébrée le 11 juin.



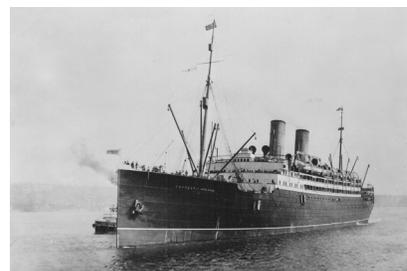
© Société historique du Saguenay, collection de La Pulperie de Chicoutimi-Musée régional, cote : 1975-0868

> **Le bien figure dans le récit collectif, depuis de nombreuses années, et il contribue au sentiment d'identité d'une communauté.**

Le bien peut être inscrit dans la mémoire affective collective en raison de personnages historiques et d'événements marqueurs, de phénomènes sociaux ou de dynamiques sociales auxquels il est associé.

Épave de l'Empress of Ireland

Cette épave évoque la plus importante tragédie de l'histoire de la navigation sur le Saint-Laurent. Il s'agit également du plus grand naufrage survenu au Canada et, à l'échelle mondiale, du quatrième en importance en temps de paix après ceux du Titanic (1912), d'un traversier aux Philippines (1987) et du Joola au Sénégal (2002). Le naufrage a donné lieu à plusieurs manifestations d'ordre religieux, littéraire ou artistique. Il est commémoré au Musée de la mer de Pointe-au-Père et par des monuments à la mémoire des victimes. L'événement a, par ailleurs, profondément marqué la mémoire collective des Québécois, principalement celle de la population de la région du Bas-Saint-Laurent qui a participé au sauvetage, et est resté vivant dans la tradition orale.



S.S. *Empress of Ireland*.

© Bibliothèque et Archives Canada, fonds de la Co-operative Commonwealth Federation et du Nouveau Parti démocratique, cote : a116389

Collection de biens mobiliers de la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice

Ces archives témoignent de la fondation et du développement de la Ville de Montréal, ainsi que de l'histoire des communautés autochtones avec lesquelles les prêtres de Saint-Sulpice ont entretenu des relations, notamment dans le cadre des missions évangélisatrices. L'organisme responsable de la conservation des collections patrimoniales a été congédié au printemps 2020, soulevant ainsi de l'inquiétude chez plusieurs intervenants du milieu culturel. Plusieurs organismes se sont alors prononcés en faveur de la protection de ces archives, témoin exceptionnel et largement reconnu de l'apport Sulpiciens à l'histoire de Montréal et du Québec.



Musée des beaux-arts de Montréal,
Christine Guest

Valeur technologique

Définition

La valeur technologique découle de la matérialisation d'une innovation technologique ou d'un accomplissement significatif dans un bien. Elle concerne les résultats de l'application de connaissances scientifiques et de raisonnements mathématiques, et est souvent liée au travail de l'ingénieur.

Critère

> Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité.

L'innovation technologique peut s'incarner dans de nouvelles méthodes de construction ou de production, dans l'introduction de nouveaux matériaux, dans les systèmes mécaniques d'un bâtiment ou par une prouesse technique.

Pompe à incendie Silsby

Ce bien témoigne de l'introduction de pompes à incendie à vapeur au Québec dans le dernier quart du XIX^e siècle. Les machines Silsby se distinguent de celles de la concurrence par leur pompe rotative qui nécessite moins d'espace pour le mouvement des pistons que pour les systèmes alternatifs plus répandus à cette période. La pompe Silsby fonctionne aussi avec une plus faible pression de vapeur, soit la moitié de la pression nécessaire à certaines pompes alternatives de l'époque.



© Ministère de la Culture et des Communications, Andréane Beloin, 2010

Maquettes du chantier Davie inc.

Cet ensemble comprend 46 coques et demi-coques produites dans les années 1940 à 1970 et utilisées comme outil de travail dans la conception et la réalisation de navires. Ces objets en bois naturel ou peint sont des dessins techniques en trois dimensions qui présentent la forme de la coque ou de certaines sections comme la proue ou la poupe. Plusieurs pièces sont marquées de lignes représentant les différentes composantes de la coque (membrures et bordages) et portent l'inscription de mesures. Certains objets correspondent aussi à des navires qui sont représentés en modèles réduits. Les coques et demi-coques du chantier Davie inc. évoquent une technique de construction navale devenue désuète depuis l'avènement du dessin et de la conception assistés par ordinateur.



© Musée de la civilisation du Québec, Marie-Élaine Mathieu, 2010

Annexe 4

Canevas d'analyse et de synthèse d'un objet, d'un document ou d'un ensemble

Selon qu'il s'agisse d'un objet, d'un document ou d'un ensemble, l'analyse requiert une approche différente.

Objet ou document

1. Situer le bien dans son contexte de fabrication ou production

Cette section permet de répondre à un certain nombre de questions sur l'origine du bien.

- a) *Quand le bien a-t-il été fabriqué ou produit?*
 - i. Le contexte artistique, culturel, économique, politique, religieux dans lequel s'inscrit sa fabrication ou sa production
- b) *Pourquoi le bien a-t-il été fabriqué ou produit?*
 - i. Le besoin ou le but auquel sa fabrication ou sa production répond
- c) *Qui a entrepris la fabrication ou la production du bien?*
 - i. Les personnes, les groupes et les institutions impliqués dans la décision de fabriquer ou produire le bien
 - ii. Les objectifs de la fabrication ou de la production du bien
- d) *Qui étaient les destinataires du bien?*
 - i. Les personnes, les groupes et les institutions auxquels le bien est destiné, qui peuvent parfois être différents de ceux qui en ont entrepris la fabrication ou la production
- e) *Qui a fabriqué ou produit le bien?*
 - i. Les personnes qui l'ont conçu (artisans, artistes, ingénieurs, etc.)
 - ii. Les personnes qui l'ont produit ou fabriqué (artisans, artistes, fabricants, etc.)

f) Comment a été produit ou fabriqué le bien?

- i. Les aspects techniques
- ii. Les aspects fonctionnels
- iii. Les aspects esthétiques

2. Comprendre l'évolution du bien

Cette section permet de documenter l'évolution du bien depuis sa production ou sa fabrication. Le bien est le résultat de plusieurs interventions passées qu'il faut comprendre et détailler de manière chronologique.

a) Qui a utilisé le bien?

- i. Les propriétaires
- ii. Les utilisateurs

b) Comment a été utilisé le bien?

- i. Évolution de l'utilité du bien

c) Comment le contexte du bien a évolué?

- i. Contexte général
- ii. Les événements associés directement au bien
- iii. Les traces matérielles sur le bien
- iv. Le contexte de transmission, collectionnement ou muséification du bien et urbain

d) Quelles interventions le bien a-t-il subies?

- i. Les modifications
- ii. Les restaurations

3. Décrire le bien tel qu'il se présente aujourd'hui

Cette section permet de décrire le bien tel qu'il se présente aujourd'hui, au terme de son évolution. Par ailleurs, cette section permet aussi de présenter le bien dans son contexte de conservation.

a) Comment se présente le bien?

- i. Description du bien
 - Les aspects techniques
 - Les aspects fonctionnels
 - Les aspects esthétiques
 - Les aspects expérientiels

b) Comment se caractérise le contexte de conservation du bien?

- i. Description du contexte de conservation du bien

4. Documenter les valorisations dont le bien fait l'objet

Cette section s'intéresse à la perception du bien par la communauté (experte ou citoyenne) ainsi qu'aux manifestations d'attachement, et ce, à travers le temps.

- a) *Quelle est la fortune critique du bien?*
 - i. La réception du bien au moment de sa production ou de sa fabrication
 - ii. La place du bien dans la littérature spécialisée au fil du temps
 - iii. La vision actuelle des spécialistes sur le bien
- b) *Est-ce que le bien fait l'objet d'une mesure de reconnaissance patrimoniale ou d'une forme de patrimonialisation?*
- c) *Est-ce que le bien fait l'objet d'une appropriation par une ou plusieurs communautés au fil du temps?*
 - i. Préciser la communauté concernée
 - ii. Décrire le type d'appropriation, son évolution et sa durée

Ensemble

1. Situer l'ensemble dans son contexte de constitution

Cette section permet de répondre à un certain nombre de questions sur l'origine de l'ensemble.

- a) *À partir de quand l'ensemble a-t-il été constitué?*
 - i. Le contexte artistique, culturel, économique, politique, religieux dans lequel s'inscrit sa constitution
- b) *Pourquoi l'ensemble a-t-il été constitué?*
 - i. Le besoin auquel sa constitution répond
- c) *Qui a entrepris la constitution de l'ensemble?*
 - i. Les personnes, les groupes et les institutions impliqués dans la constitution de l'ensemble
 - ii. Les objectifs de la constitution de l'ensemble
- d) *Comment a été constitué l'ensemble?*

2. Comprendre l'évolution de l'ensemble

Cette section permet de documenter l'évolution de l'ensemble. Il peut résulter d'un processus dans le temps, avoir fait l'objet de plusieurs interventions passées qu'il faut comprendre et détailler de manière chronologique.

a) *Comment l'ensemble a évolué?*

- i. Contexte général
- ii. Les événements associés directement à l'ensemble

3. Décrire l'ensemble tel qu'il se présente aujourd'hui

Cette section permet de décrire l'ensemble tel qu'il se présente aujourd'hui, au terme de son évolution. Par ailleurs, cette section permet aussi de présenter l'ensemble dans son contexte de conservation.

a) *Comment se présente l'ensemble?*

- i. Description de l'ensemble
 1. Type, nature de l'ensemble
 2. Structuration de l'ensemble
 3. Lien entre les éléments de l'ensemble (cohérence ou complémentarité)

b) *Portée de l'ensemble*

- i. Intérêt de la mise en commun des éléments par rapport à celui de chaque élément pris distinctement

c) *Comment se caractérise le contexte de conservation de l'ensemble?*

- i. Description du contexte de conservation

4. Documenter les valorisations dont l'ensemble fait l'objet

Cette section s'intéresse à la perception du bien par la communauté (experte ou citoyenne) ainsi qu'aux manifestations d'attachement, et ce, à travers le temps.

a) *Quelle est la perception de l'ensemble par les spécialistes disciplinaires ?*

- i. La place de l'ensemble dans la littérature spécialisée au fil du temps
- ii. La vision actuelle des spécialistes sur l'ensemble

b) *Est-ce que l'ensemble appartient à une institution connue ou fait-il l'objet d'une patrimonialisation ?*

c) *Est-ce que l'ensemble fait l'objet d'une appropriation par une communauté?*

- i. Préciser la communauté concernée
- ii. Décrire le type d'appropriation, son évolution et sa durée

Annexe 5

Paramètres d'analyse comparative par valeurs patrimoniales

Les valeurs emblématique et sociale, en raison de leur caractère unique et difficilement comparable, ne figurent pas dans ce tableau.

| Valeur | Critères d'intérêt | Paramètres d'analyse comparative |
|----------------------|---|---|
| Archéologique | Le bien renseigne sur une occupation humaine passée significative. Il contribue à enrichir la compréhension du contexte archéologique duquel il provient. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer des biens archéologiques qui témoignent du même phénomène, du même événement, ou du même aspect de l'occupation humaine passée. • L'analyse vise à établir si le bien est rare parmi les biens comparables existants ou s'il se démarque parmi les autres biens témoignant du même phénomène, du même événement ou du même aspect de l'occupation humaine passée en tant que témoin plus révélateur. |
| Artistique | Le bien possède des qualités esthétiques reconnues. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres s'inscrivant dans la même esthétique, créés durant la même période de référence, pour des besoins similaires. Il s'agit de démontrer la place particulière que le bien occupe dans ce corpus. • S'il s'agit de l'œuvre d'un artiste ou d'un artisan reconnu, l'analyse vise à démontrer la place particulière qu'occupe le bien dans l'ensemble de sa production artistique. |
| | Le bien possède un caractère original ou avant-gardiste. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres produits à la même période et ayant recours aux mêmes stratégies conceptuelles ou techniques. • L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus. |

| Valeur | Critères d'intérêt | Paramètres d'analyse comparative |
|----------------------|--|--|
| Ethnologique | Le bien possède des caractéristiques révélatrices d'un aspect du mode de vie d'un groupe à une période donnée. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres témoignant des mêmes aspects du mode de vie d'un groupe à une même période. Par exemple, des biens présentant la même fonction ou le même usage, ou encore répondant aux mêmes normes socioculturelles ou à des impératifs économiques ou environnementaux similaires. • L'analyse permet d'établir si le bien est celui qui exprime le mieux le mode de vie étudié. |
| | Le bien est le résultat d'un travail manuel, exercé par des personnes qui maîtrisent un savoir-faire transmis de génération en génération. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres issus d'un savoir-faire similaire. • L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus. |
| Historique | Le bien représente un témoin significatif de l'histoire du territoire du québécois. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres associés à la même période, au phénomène ou à l'événement. • L'analyse vise à établir si le bien est celui ayant la meilleure capacité à témoigner de la période, du phénomène ou de l'événement. |
| | Le bien rappelle une personne ou un groupe ayant contribué à une facette de l'histoire du territoire québécois. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste d'abord à établir la place qu'occupe le personnage ou le groupe dans d'histoire du Québec, puis à comparer le bien à d'autres associés au même personnage ou au groupe, sur une période comparable. • L'analyse vise à établir si le bien est celui ayant la meilleure capacité à rappeler la mémoire du personnage ou du groupe. |
| Scientifique | Le bien possède la capacité de contribuer à l'amélioration des connaissances. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres présentant des caractéristiques similaires susceptibles de livrer des données empiriques similaires, ou ayant déjà livré la réponse à la question de recherche visée pour la qualification au critère. • L'analyse vise à démontrer si le bien est parmi les seuls à avoir la capacité de faire avancer les connaissances dans le domaine qui le concerne. |
| Technologique | Le bien témoigne d'une avancée technologique ou d'ingéniosité. | <ul style="list-style-type: none"> • L'analyse consiste à comparer le bien à d'autres ayant recours, à la même période, à la même technologie, méthodes de construction ou de production, ou à l'introduction des mêmes nouveaux matériaux. • L'analyse vise à établir la place particulière qu'occupe le bien dans ce corpus. |

